



PARCOURS LE CLASSIQUE (18 trous)

POLITIQUE DE CRÉDIT EN CAS DE PLUIE

Politique s'appliquant lors de fortes pluies ou orages électriques:

En présence d'une forte pluie et / ou d'un orage électrique rendant difficile ou impossible la poursuite de votre ronde de golf, vous aurez droit à un crédit de jeu, aux seules conditions suivantes :

- 1- Si le golfeur n'a pas encore commencé sa partie, il y aura remboursement intégral des frais payés.
- 2- Si le golfeur a pris le départ et a complété cinq (5) trous ou moins, un crédit de 18 trous lui sera alloué.
- 3- Si le golfeur a complété plus de cinq (5) trous mais pas plus de onze (11), un crédit de 9 trous lui sera alloué.
- 4- Aucun remboursement ne sera accordé si le joueur a entrepris le 12^e trou.
- 5- La même politique que les droits de jeu s'applique pour les voiturettes électriques.
- 6- Aucun remboursement n'est accordé pour les voiturettes à main.
- 7- Le crédit de jeu est autorisé et remis à la boutique.
- 8- Le crédit émis est valide pour l'année en cours seulement.

La Direction

Saison 2017